

O.R.S.T.O.M.

Sciences Humaines

COTE D'IVOIRE

~~COMITE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR L'ANANAS~~

Producteurs d'Ananas de la Région de BONOUA-ONO

par

G. ANCEY et J. CHEVASSU

Cette enquête s'applique aux producteurs d'ananas industriels encadrés par la S.A.L.C.I. (Société Alsacienne de la Côte d'Ivoire), société privée qui tout en pratiquant sur sa propre plantation la

La SALCI dispose d'un fichier des planteurs qui a servi de base à l'échantillon.

Au 31 mars 1966, 982 planteurs étaient encadrés dont :

- 511 récoltant en 1966 (sole 1966)
- 802 récoltant en 1967 (sole 1967).

L'échantillon total est de 70 Unités-Budgétaires réparties en 2 strates selon l'ethnie.

- strate 1 : autochtones (Abourés - Agnis - Attiés)
- strate 2 : autres ethnies.

Chaque strate comprend 35 familles.

NB - De l'échantillon furent éliminés les planteurs "citadins" ou les personnes morales n'ayant pas d'autres attaches que l'anas avec la production agricole.

NB - L'échantillon, en ce qui concerne les aspects emploi du temps et budget, constitue lui-même un sous-échantillon limité à 16 "Unités-Budgétaires" réparties dans 3 villages:

- 1)- ONO (siège de la SALCI)
4 "U.B." et un enquêteur.
- 2)- BONOUA (Sous-Préfecture)
6 "U.B." et deux enquêteurs.
- 3)- KAKOUKRO
4 "U.B." et un enquêteur.

Il est entendu que la notion d'Unité-Budgétaire, mieux définie jusqu'à présent que l'"Exploitation", recouvre l'ensemble des personnes vivant en commun et dépendant pour la plus grande partie de leurs ressources et de leurs dépenses d'un budget unique.

Au cas où plusieurs planteurs appartiennent à la même exploitation agricole (le père et son fils par exemple) cette exploitation est étudiée dans sa totalité même si un seul des planteurs a été tiré au fichier.

Pour l'étude "temps de travaux" et "budget" l'échantillon réduit à 16 "U.B." n'a pas été entièrement confié au hasard.

Chaque enquêteur ayant pour tâche d'observer

- 2 familles de planteurs autochtones
- 2 familles de planteurs "étrangers".

*

* *

L'enquête budget à laquelle nous avons participé devait s'étendre en principe de juillet 1966 à juillet 1967. Ayant été remaniée en décembre 1966 - janvier 1967 avec de nouveaux questionnaires plus détaillés elle sera sans doute prolongée jusqu'à la fin de l'année 1967.

+

+ +

D'ores et déjà, l'enquête sur les "structures de production au niveau de l'exploitation" a fourni les premiers résultats que nous avons jugés intéressants de présenter afin de replacer l'enquête budget dans son contexte économique.

+

+ +

I - QUELLES SONT, RAPIDEMENT DEFINIES LES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE "L'EXPLOITATION MOYENNE" ?

(Démographie, Surfaces, Rendements, Dépenses d'exploitation, Bilan).

1. Démographie

- Chef de famille : 42 ans
- Nombre total de résidents : 9,4

9,4 est la moyenne

a) des exploitations avec plantations industrielles (1ère catégorie) (café, cacao, cocotier)

Nombre de résidents = 12,2

b) des exploitations sans plantations industrielles (2ème catégorie)

Nombre de résidents = 6,8.

- Nombre d'actifs agricoles (hommes) : 1,6
- Nombre de manoeuvres permanents (plus de 3mois) = 0,8
- Nombre d'élèves = 2.

2. Surfaces cultivées

Le cycle de production de l'ananas s'étendant sur 2 ans

chaque exploitation comprend 2 soles en permanence.

a) <u>ananas</u> : sole 1	:	1,00 ha
	:	0,95 ha
	:	<u>1,95 ha</u>
total	:	1,95 ha

b) vivrier : 0,60 ha

c) plantation (pour les exploitations de la 1ère catégorie)

café	:	2,27 ha
cacao	:	3,83 ha
autres	:	<u>0,27 ha</u>
total	:	6,37 ha

La surface totale cultivée est donc selon la catégorie de l'exploitation.

b) Dépenses d'engrais et carbure

La SALCI distribue elle-même les engrais aux planteurs et procède à une retenue lors de l'achat.

Ramenées à l'hectare, ces retenues varient de 33.860 fr à 159.000 fr. La moyenne étant de 96.858 fr (sole 1966).

5 - Bilan pour 1 ha d'ananas

A) Mouvements monétaires

a)- Recettes brutes

Le prix du transport plantation-usine est fixé uniformément à 1,5fr/kg. (achat 7fr/kg - 1,5fr = 5,5fr/kg

La recette brute pour 1 ha est donc:

59.000 x 5,5 = 324.500 fr

b)- Dépenses obligatoires

- retenue moyenne de la SALCI au titre engrais etc..	97.000fr
- entretien et amortissement du petit matériel	10.000
	<hr/>
total	107.000fr

c)- Recettes nettes

- une sole de 1 ha:	324.500 - 107.000 =	217.500 fr
- 1 ha et par an =	<u>217.500</u>	= 108.750 fr

2

B) Valorisation du travail

Par opérations les journées de travail peuvent se récapituler comme suit:

- défrichement	= 50	(journées de 6h.)
- labour	= 30	
- récolte "rejets"	= 75	
- plantation	= 38	
- sarclages	= 128	
- fumure	= 27	
- hormonage	= 17	
- récolte	= 95	

460

Soit 345 journées de 8 h.

Le revenu de la journée de travail est donc de:

$$\frac{217.000}{460} = 472 \text{ fr (pour une durée de 6h.)}$$

et de

$$\frac{217.000}{345} = 630 \text{ fr (pour une journée de 8h.)}$$

Sur le plan de la valorisation du travail la culture de l'ananas équivaut à:

- 2,5 fois la culture de l'igname
- 4 fois la culture du maïs (sans encadrement)
- 2,8 fois la culture du maïs (avec encadrement)
- 3,3 fois la culture du coton (avec encadrement)

est sensiblement l'égale de la culture du café et légèrement inférieure à celle du cacao (sans encadrement).

II - L'ENQUETE BUDGET DANS SA FORMULE REMANIEE

Dès juillet-août 1966 une première enquête-budget fut lancée parmi 16 "U.B." de l'échantillon. Très vite on s'aperçut qu'elle serait difficilement exploitable, les postes n'étant pas suffisamment détaillés. Les dépenses d'exploitation notamment ne se trouvaient pas isolées des dépenses ordinaires du ménage.

La présentation du questionnaire se prêtait par ailleurs mal au dépouillement.

Après avoir contacté les Services de l'Agriculture, ceux-ci nous ont confié la réalisation et le lancement d'un nouveau questionnaire.

Achevé vers le 15-12-1966 il remplaça progressivement le questionnaire précédent et lui fut définitivement substitué vers le 15.1.1967. Pour chaque membre de l'UB, susceptible d'effectuer une dépense ou de bénéficier d'une recette une double feuille était à remplir quotidiennement.

- "Sorties monétaires + cadeaux reçus en nature".
- "Entrées monétaires + cadeaux offerts en nature".

Pour faciliter le dépouillement, la période d'observation, a été découpée en phases régulières de 7 jours, avec une colonne "totalisation" toutes les 2 phases. A chaque colonne correspond un jour d'enquête. Le problème des mois de durée inégale est ainsi résolu.

(Voir ci-joint le questionnaire et ses différents postes).

A ce questionnaires furent jointes les "instructions à l'enquêteur" suivantes sur le contenu des différents postes.

A - Questionnaire "Sorties monétaires + cadeaux reçus en nature"

Un cadeau reçu en nature a été assimilé à une sortie monétaire puisqu'il équivaut à l'achat d'un produit dont le prix serait nul.

1. Interroger séparément toutes les personnes recensées par le questionnaire "Population de l'U.B."
2. Ne pas noter les "Sorties" d'un membre de l'UB si elles vont à une autre personne de l'UB.

Ex: La "Ration" données par le C.F. à l'épouse pour les dépenses quotidiennes ne doit pas être inscrite, car elle n'est pas une sortie pour l'UB pas plus qu'elle ne sera inscrite dans les "Entrées" de l'épouse.

Ex: Les "cadeaux aux enfants", donnés soit par le C.F soit par toute autre personne de l'UB.

NB: Par exception à ce principe de ne pas relever les flux

- 07 : Laitages : LAIT, FROMAGE...
- 10 : Huile : HUILE D'ARACHIDE, HUILE DE PALME.
- 11 : autres oléagineux locaux: KARITE, SESAME, GRAINES DE PALME, ARACHIDES.
- 12 : autres oléagineux importés: MARGARINE, BEURRE.
- 13 : condiments - oignons : POIVRONS, CONCOMBRES, PIMENTS, GOMBO, TOMATES, AIL...
- 17 : divers : POTAGE (sachets), REPAS (restaurant), CONFISERIE
- 18 : boissons - excitants importés : ALCOOLS importés + VIN "SOVINCI".
- 19 : excitants locaux - bières locales : VIN DE PALME, BIÈRE DE MIL, BIÈRE "BRACODI", COLA...
- 20 : autres boissons : JUS DE FRUITS, CAFE, NESCAFE etc...
- 23 : pharmacie importée : ASPIRINE, NIVAQUINE ...
- 24 : articles toilette et ménagers : SAVON... BROSSES, CUVETTES, LAMES... + BOIS DE CHAUFFAGE.
- 26 : biens durables : exclusivement ceux destinés au ménage TABLE, LIT, MEUBLES etc...
- 27 : loisirs = LIVRES... RADIO, SPECTACLES...
- 29 : autres achats : FOURNITURES SCOLAIRES - BIJOUX - SERVICES (coiffeur etc...)
- 30 : cotisations (SYNDICAT, PDCI, CULTES...)

dons en espèces... (si faits à une personne extérieure à l'UB, sauf l'exception des manoeuvres permanents).

Si le patron fait un don en espèces à son manoeuvre permanent, on l'inscrira dans les "Sorties" du patron, mais en notant entre parenthèses au-dessous du montant:(M.O.p.) pour signifier que le don est fait à un manoeuvre membre de l'UB.

Symétriquement le don reçu en argent par le M.O.p. apparaîtra dans ses "Entrées" à la rubrique "cadeaux reçus en argent" avec en dessous du montant la notation (C.F.) s'il vient du chef de famille.

- 35 : autres matériaux et achats pour revente
 - = Soit des matériaux pour l'exploitation, autres que engrais (31) plants-semences (32) insecticides-carbure (33) eau (34), soit l'ensemble des achats (ex: par l'épouse qui fait du commerce) en légumes, pain, sel etc... destinés à être revendus tels quels ou après traitement.

- 36 : outils-machines : DABA, MACHETTE etc... + BICYCLETTE.
- 38 : loyers (des terres et machines) à verser.
- 40 : salaires et dons en espèces à M.O.

Au cas où la M.O. est permanente on spécifiera en dessous du montant (M.O.p.).

- 41 : cadeaux reçus en nature : Inscrire le nom du produit ou du service reçu et au dessous entre parenthèses son prix estimé

ex: Ananas
(100)

NB : Si la M.O. permanente reçoit un cadeau en nature de son patron on spécifiera dans la rubrique 41 de la feuille du manoeuvre: (CF).

B - Questionnaire "Entrées monétaires + cadeaux offerts en nature"
=====

Un cadeau offert en nature est assimilé à une "entrée monétaire"
car il équivaut à la vente d'un produit (= une entrée d'argent)
dont le prix serait nul

de vin offert) ce n'est plus un cadeau en nature.

1. On interrogera séparément toutes les personnes de l'UB sur leurs "entrées", en excluant de ces entrées celles provenant d'un membre de l'UB.

Ex: la "Ration" de l'épouse n'est pas une entrée (voir plus haut).

Ex: le "cadeau en espèces" à l'offert, donnera une personne

- Ex: 14 : boissons : JUS DE FRUITS, VIN.
15 : autres recettes commerciales : REVENTE DE CIGARETTES,
de COLA, PAIN, SUCRE, PAGES, TISSUS etc...
16 : artisanat : NATTES, CHAISES, CALEBASSES, TISSUS...
faits sur place et non achetés.

NB: Si le produit a été acheté: ex: du fil.

Lors de l'achat, inscrire la dépense dans les "autres matériaux et achats pour revente" (rubrique n°35) de la feuille "SORTIES" de la personne effectuant l'achat. Lors de la revente, si le fil a été tissé en pages, l'opération sera inscrite rubrique 16 de la feuille "ENTREES".

- 17 à 24 "autres entrées"

17 : loyers perçus par un membre de l'UB.

19 : salaires.

On inscrira le salaire du manoeuvre permanent dans ses entrées avec la mention (C.F.)

20 : recouvrement de prêt; au cas où un membre de l'UB se voit rembourser un prêt accordé précédemment à une personne extérieure à l'UB.

21 : emprunts : inscrire uniquement les emprunts contractés à l'extérieur de l'UB.

22 : cadeaux reçus en argent.

Ce poste est assez important du fait des primes offertes par la SALCI.

Inscrire uniquement les sommes venant de l'extérieur de l'UB.

NB : Exception pour les manoeuvres permanents recevant de l'argent du patron. On inscrira le montant en spécifiant (C.F.).

23 : cadeaux offerts en nature.

Inscrire le nom du produit et entre parenthèses le prix estimé.

ND : Si le produit offert a été rebaté (voir un litre de

Les problèmes posés à la S.A.L.C.I.

Par son triple aspect - structures de production des exploitations
- temps de travaux exigés par l'ananas
- budget des familles,

l'enquête en cours devrait permettre de mieux résoudre les problèmes posés à la S.A.L.C.I.

Selon son programme d'usinage la Société doit en effet disposer de 50.000 t. de fruits en 1968, dont 15.000 t provenant de ses propres plantations et 35.000 t provenant des plantations villageoises.

Cette production exigera une superficie de plus de 500 ha, pour la seule plantation SALCI (avec assolement de 5 ans dont 2 soles d'ananas).

En ce qui concerne les plantations villageoises, le programme de 35.000 t avec un rendement moyen de 60 t/ha et une rotation de 5 ans nécessite une superficie de 3.000 ha.

Cette affectation de terrains à l'ananas devra l'être définitivement. Seule manière

- d'organiser les rotations et surtout
- d'organiser les transports qui pèsent extrêmement lourd actuellement dans le compte d'exploitation des planteurs et freinent tout désir d'augmenter les rendements au delà de 70 t/ha. On s'oriente ainsi vers la constitution de "blocs de culture" aussi proches que possible de l'usine et regroupant en 2 ou 3 ensembles les plantations familiales aujourd'hui dispersées.

En attendant, sur ces plantations dispersées la politique à suivre devra tendre au passage du régime semi-intensif au régime intensif.

+

+

+

